



Corridor économique intelligent

Gouvernance et prochaines étapes

Ministère des Transports

16 novembre 2021



Plan de la présentation

- Corridor économique intelligent (CEI)
 - Rôle des partenaires
 - Rôle du ministère des Transports du Québec
- Programme des systèmes de transport intelligents (STI) du Ministère
- Structure partenariale des STI au Québec
- Grands critères de sélection des projets du CEI
- Prochaines étapes du CEI

Corridor économique intelligent (1 de 3)

Rôle des partenaires

- Mettre en œuvre la vision du corridor économique intelligent
- Définir les priorités de leur secteur au regard du corridor économique intelligent
- Proposer des projets ou contribuer aux projets
- Accorder le financement requis à la bonne conduite d'un projet
- Verser des jeux de données en données ouvertes (non sensibles)
- Favoriser l'interopérabilité des solutions intelligentes « hors CEI » et des systèmes financés par le Ministère

Corridor économique intelligent (2 de 3)

Rôle du ministère des Transports du Québec

- Se concerter avec les acteurs du milieu maritime autour de projets structurants par la création de la Table québécoise du Corridor économique intelligent :
 - Définition des priorités d'action annuelles du CEI
 - Échange sur les enjeux et les besoins des secteurs maritime, portuaire, logistique et environnemental au regard des STI
 - Présentation des projets soutenus financièrement par le Ministère et suivi de leur mise en œuvre



Corridor économique intelligent (3 de 3)

Rôle du ministère des Transports du Québec

- Lancer des appels de projets liés à des priorités définies par la Table
- Agir à titre d'agent facilitateur pour amener les partenaires à développer un projet
- Recevoir, analyser et financer les projets proposés par les partenaires qui répondent aux priorités du Corridor économique intelligent et aux critères du Ministère

Programme des systèmes de transport intelligents du Ministère ⁶

(1 de 2)

En soutien à la mobilité durable, le Québec entend, dans un horizon de 10 ans, disposer de services et de technologies de STI intégrés et novateurs, permettant d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la sécurité des réseaux de transport des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire québécois, tout en réduisant leurs impacts environnementaux.

Programme des systèmes de transport intelligents du Ministère (2 de 2)

7

Objectifs

- Promouvoir et favoriser l'utilisation des STI qui améliorent la sécurité des transports ainsi que la gestion et la mobilité des personnes et des marchandises dans une perspective de réduction des impacts environnementaux
- Assurer l'interopérabilité des STI au Québec
- Garantir une cohérence dans les projets du Ministère liés aux STI, et ce, sous tous les aspects, notamment en matière de ressources informationnelles
- Faciliter l'échange et la circulation d'informations sur les STI développés au Québec et ailleurs
- Assurer la cohérence des projets soutenus financièrement par le Ministère, le tout par rapport aux balises établies

Gouvernance des STI au Québec – Programme des systèmes de transport intelligents du Québec

8

Portée du programme

- Projets de déploiement des STI sur le réseau routier supérieur ou d'autres actifs modaux, dans le cadre desquels le Ministère est le seul maître d'œuvre des travaux à réaliser
- Projets de collaboration entre le Ministère et des partenaires publics ou privés, dans le cadre desquels le Ministère doit obtenir l'adhésion des partenaires concernés, tels que les responsables de réseaux routiers municipaux, de transport collectif et de transport de marchandises
- Projets réalisés exclusivement par des partenaires publics ou privés, le Ministère ayant alors un rôle limité de promoteur des grandes orientations et de l'interopérabilité des STI



Structure partenariale des STI au Québec

**Table québécoise
des STI**

Tables thématiques
✓ **Table québécoise
du CEI**

**Gouvernance
multipartite
des projets du CEI**

Grands critères de sélection des projets du CEI (1 de 2)

10

- Réponse au critère de « système intelligent »
- Déploiement sur le territoire ciblé par Avantage Saint-Laurent
- Démonstration de l'adhésion des utilisateurs visés au projet
- Démonstration des retombées concrètes au regard de l'un des deux grands objectifs :
 - Contribuer à la compétitivité de la filière du transport maritime au Québec
 - Contribuer à assurer une meilleure cohabitation entre les activités liées au transport maritime et les écosystèmes

Grands critères de sélection des projets du CEI (2 de 2)

11

- Diversité et complémentarité des projets financés
- Versement des données non sensibles en données ouvertes sur la plateforme appropriée
- Respect des normes d'interopérabilité qui seront établies
- Maturité des solutions technologiques requises
- Prise d'appui sur le génie québécois en matière d'intelligence artificielle dans le respect des principes du marché public



Prochaines étapes du CEI

- Mise en place de la Table québécoise du CEI – Hiver 2022
- Précision des critères d'admissibilité des projets
 - Organisations admissibles
 - Taux maximal de financement du Ministère, etc.
- Normes de référence en interopérabilité
- Orientations en matière de données ouvertes
- Échanges et discussions avec les partenaires sur d'éventuels projets



MERCI!

Des questions?
Des commentaires?